

## FLASH PRESSE

# Banque Populaire lance le Forfait Monétique Santé, une solution simple et transparente pour les professionnels de santé

Paris, le 13 mai 2025

**Banque Populaire lance son Forfait Monétique Santé<sup>1</sup>, conçu spécifiquement pour offrir aux professionnels de santé une solution pour encaisser leurs honoraires par carte bancaire en toute sérénité et transparence. Cette offre pratique et innovante regroupe la location, l'installation et la maintenance d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE) ainsi que les commissions dues au titre des opérations par cartes bancaires<sup>2</sup>.**

Banque Populaire, acteur bancaire engagé dans les territoires auprès des professionnels de santé, enrichit son dispositif global NextSanté avec le Forfait Monétique Santé. Ce forfait s'adresse à la fois aux professionnels de santé déjà installés ou à ceux en phase de démarrage d'activité. Il se distingue par sa clarté et sa simplicité, offrant une visibilité précise des montants des commissions monétiques. Avec une tarification simple et transparente, à partir de 19 euros par mois, ce forfait permet aux praticiens de mieux maîtriser leurs coûts et de se concentrer pleinement sur leur cœur de métier : le soin des patients.

Le Forfait Monétique Santé est une solution pratique qui facilite la gestion des paiements pour les professionnels et permet de répondre au souhait des patients de régler par carte bancaire. Cette fluidité dans le processus de paiement répond à une demande croissante de la part des Français pour lesquels la carte bancaire est devenue le moyen de paiement prépondérant de leur quotidien. De plus, les fonds sont disponibles rapidement sur le compte bancaire du praticien, optimisant ainsi sa trésorerie.

### **NextSanté, une filière spécialisée pour les professionnels de santé**

Banque Populaire a créé NextSanté afin de renforcer son engagement auprès des professionnels de santé. Ce dispositif comprend une gamme complète de solutions pour répondre aux besoins des praticiens, incluant notamment des prêts adaptés aux différentes étapes de leur vie professionnelle, qu'il s'agisse de financer l'installation d'un cabinet, d'acquérir du matériel médical ou de soutenir la croissance de leur activité (Prêt Zéro désert médical, Prêt BEI santé, Crédit-bail Mobilier). Des conseillers spécialisés, présents sur l'ensemble du territoire, sont disponibles pour les accompagner tout au long de leur parcours, de leur entrée dans la vie active à la retraite.

NextSanté est également accessible via une plateforme en ligne, qui met à la disposition des professionnels de santé des contenus variés, des informations personnalisées et des conseils pratiques. Ces ressources sont désormais regroupées dans un livre blanc dédié, incluant des articles, des vidéos et des témoignages audios pour aborder les sujets qui les concernent avec sérénité. *Consultez le livre blanc [ici](#)*



**Pour Anthony Clément, directeur du Développement Professionnels et Entreprises Banque Populaire :** « Avec le Forfait Monétique Santé, Banque Populaire apporte une solution de paiement innovante répondant aux attentes des professionnels de santé. Cette solution simple et transparente facilite le quotidien des praticiens et de leurs patients. Le réseau des Banques Populaires est profondément engagé en proximité auprès des professionnels de santé en mettant à profit son expertise pour les accompagner à chaque moment clé de leur vie. A travers sa filière NextSanté, Banque Populaire souhaite contribuer à dynamiser l'innovation en santé, lutter contre les déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins de proximité pour tous ».

1 Valable dans les Banques Populaires adhérentes à l'offre.

2 La cotisation du Forfait Monétique Santé couvre les frais de location, installation et maintenance dus au titre du contrat de location d'équipement monétique et les commissions par opération dues au titre du contrat d'acceptation en paiement de proximité par carte. L'ensemble des frais de toute autre nature prévus par le contrat de location d'équipement monétique et/ou le contrat d'acceptation en paiement de proximité par carte reste dû par le client et ne sont pas compris dans la cotisation du Forfait Monétique Santé. La cotisation du Forfait Monétique Santé est calculée chaque fin de mois à terme échu en fonction du montant total des transactions traitées par le client, en application du barème prévu aux Conditions Tarifaires de la Banque Populaire.

Ce flash presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement informatif et sans valeur contractuelle.

---

## À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> groupe bancaire en France.

### Contact presse Groupe BPCE - Banque Populaire

Marine Robin : 06 11 66 78 17

[marine.robin@bpce.fr](mailto:marine.robin@bpce.fr) - [groupebpce.com](http://groupebpce.com)

[banquepopulaire.fr](http://banquepopulaire.fr)

